



## Multi-Contact et REACH

Multi-Contact connaît la portée et les conséquences de REACH (EG 1907/2006). Multi-Contact veut contribuer au processus permanent d'avoir un environnement propre et sain. Nos produits et nos processus sont soumis à un processus de perfectionnement permanent.

D'après la définition de REACH tous les produits fabriqués par Multi-Contact ou importés par Multi-Contact dans l'espace EU sont des articles (REACH article 3, paragraphe 3). Aucun de ces articles ne contient des substances qui sont libérés pendant l'usage quotidien. Ainsi Multi-Contact n'est soumis à aucune devoir d'enregistrer des substances (REACH article 7).

Multi-Contact observe l'évolution de la liste des substances avec l'obligation d'admission (SVHC - substances with properties of very high concern) dans l'appendice XIV, ainsi que la liste des candidates. Dans le cas ou une de ces substances serait contenue dans un de nos articles, Multi-Contact fera tout pour trouver une alternative moins dangereuse, sans perturber la haute qualité de nos articles.

**Lieu et Date**

Allschwil, le 3 Mars 2009

**Signature (Nom/Fonction)**

Franco Delvecchio  
CEO

George Freudiger  
CTO